

# Ils demandent des précisions à la laiterie SLVA, qui envisage de doubler sa capacité dans le Puy-de-Dôme

Publié le 20/12/2022 à 14h00



Une enquête publique est en cours pour la mise aux normes, la construction de nouveaux locaux et d'augmentation du volume de production de la SLVA (photo d'archives) © Hervé Chellé

La laiterie de Theix, à Saint-Genès-Champanelle (Puy-de-Dôme), souhaite non seulement effectuer des travaux de mise aux normes mais aussi augmenter son volume de production. Un deuxième volet qui interroge des riverains.

Comme la quarantaine de membres que compte l'Association Saint-Genès-Environnement, Vincent Grangeon n'a rien de particulier contre la Société laitière des Volcans d'Auvergne (SLVA), pas plus que contre l'industriel qui la dirige. Il n'oublie pas non plus que cette laiterie génère 126 emplois sur la commune de Saint-Genès-Champanelle.

Toutefois, c'est un sentiment de surprise qui l'a envahi lorsqu'il a appris qu'une enquête publique était lancée suite au dépôt, par la laiterie, d'une demande de mise à jour de son permis d'exploitation.

## Doubler la capacité

« Cela lui permettrait de doubler sa capacité de production en passant de 108 millions de litres de lait à 200 millions de litres de lait », débute le président de l'Association Saint-Genès-Environnement.

Ce qui nous inquiète particulièrement, c'est le prélèvement important en quantité d'eau dans l'Auzon et dans la nappe phréatique. Que restera-t-il pour la biodiversité ?

Une autre source d'inquiétude, c'est qu'il y aura, selon lui, un problème d'accès au site industriel, car le site est coupé en deux. « L'industriel ne dit pas comment il va sécuriser la circulation sur la RD 96 », développe Vincent Grangeon.

Des odeurs de fermentation flottent également régulièrement dans l'air, selon l'association. Alors qu'en sera-t-il par la suite, si les volumes augmentent ? La station d'épuration de prétraitement sera-t-elle capable de traiter tous ces nouveaux flux ?

## En attente de précisions

L'Association Saint-Genès-Environnement n'est pas la seule à émettre non seulement des réserves, mais aussi un avis défavorable quant à ce projet d'extension.

La Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes du conseil général de l'environnement et du développement durable a notamment pointé, dans son avis, plusieurs manques et des imprécisions. En particulier sur les usages de l'eau prélevée dans la nappe phréatique souterraine ; sur un bilan carbone ne permettant pas d'évaluer l'impact du projet sur les émissions de gaz à effet de serre ou encore sur des lacunes autour du risque incendie.



Recevez par mail notre newsletter éco et retrouvez l'actualité des acteurs économiques de votre région.

JE

M'INSCRIS

## Une réunion publique ce jeudi 22 décembre

La fédération départementale de pêche attend, elle aussi, des précisions quant aux éventuels impacts sur la nature environnante. Des précisions qui seront peut-être apportées ce jeudi, lors d'une réunion publique.

Suite à la demande de l'association Saint-Genès-Environnement, l'enquête publique a été prolongée de douze jours. Elle prendra fin mardi 27 décembre, à 17 heures. Ce délai permettra d'organiser une réunion publique ce jeudi, à 19 heures, à la Maison des associations de Saint-Genès-Champanelle.

[La Société laitière des volcans d'Auvergne, à Theix \(Puy-de-Dôme\), valorise son terroir et lance la marque "le petit Auvergnat"](#)

La direction de la laiterie, que nous avons contactée, nous a assuré avoir « pris note des inquiétudes de l'association et travailler dessus », et préférer garder la primeur de ses réponses pour ces échanges en direct avec les participants présents à la rencontre.

## Comment fonctionne l'enquête publique ?

La dernière permanence du commissaire enquêteur se tiendra le 27 décembre, à la mairie, de 14 heures à 17 heures.

Les personnes peuvent prendre connaissance de l'enquête publique à la mairie de Saint-Genès-Champanelle ou sur [le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme](#).

Les personnes souhaitant apporter une contribution peuvent inscrire leurs observations sur le registre ouvert en mairie, lors des permanences du commissaire enquêteur, les adresser en mairie ou encore les envoyer par mail à [pref-enquetes-publiquesenvironnement@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiquesenvironnement@puy-de-dome.gouv.fr).

**Gaëlle Chazal**

**[gaelle.chazal@centrefrance.com](mailto:gaelle.chazal@centrefrance.com)**